

nous n'a pu apprendre à mourir de celui dont la vie avait été pour tous un exemple. Jusqu'au dernier moment nous avions espéré, quoique le dénouement fatal fût presque certain : on ne peut pas croire que la mort soit inexorable pour la jeunesse et qu'elle abatte la force brillante comme elle enlève d'un souffle les existences flétries. Mais maintenant elle a fait son œuvre.—Nous avions pensé toujours qu'au moment de livrer le combat de la dernière heure, elle reculerait devant ce jeune homme de vingt-sept ans, armé contre elle de toutes les promesses de l'avenir ! nous pensions qu'elle serait arrêtée violemment devant cet âge à qui la nature apporte tout-à-coup, dans les crises suprêmes, une force inconnue et des ressources mystérieuses.

Mais pour la mort, rien n'est sacré ; pour elle la jeunesse, le talent, la vertu n'ont pas de privilèges : sous son terrible passage, les têtes les plus hautes sont celles qui tombent les premières, et elle se hâte de frapper les cœurs les plus vaillants comme si elle craignait de s'attarder aux sanglots qui retentissent autour d'elle.

Pauvre cher Lucien ! Eh bien ! non, la mort n'a pas tout fait encore. Elle ne nous ôtera pas cette heure où nous nous rassemblons tous autour de ton lit funèbre avant qu'on te descende dans cette noire fosse glacée qui t'attend. Tous, tous les amis sont autour de toi en ce moment pour presser encore une fois ta pauvre main amaigrie par une année de souffrances ; jusqu'à ton dernier jour tu pensas à nous ; jusqu'à notre dernier jour, nous penserons à toi ; nous nous rappellerons combien tu étais bon, généreux, sympathique, discret, dévoué ; tu ne savais pas que tu avais une santé à conserver, et c'est peut-être cela qui t'a fait mourir. Tu te serais tué par le travail, si la mort jalouse ne se fût hâtée de mettre sur ta route un piège inattendu où tu es tombé tout entier à l'heure où l'avenir t'enveloppait de ses plus brillantes caresses et tes amis de leur plus chaude affection. Tu pouvais espérer et atteindre à tout, car, avec l'âme, tu avais l'intelligence et la science ; tu brillais au premier rang d'un groupe d'élite, et la fortune te ménageait le plus rare de ses bienfaits, celui de ne pouvoir faire d'envieux.

Tu n'as pas eu le temps de rien laisser de toi que le vide irréparable que fait la mort dans nos rangs et nos éternels regrets. Ta renommée avait déjà promené ton nom de bouche en bouche, et la gloire t'attendait avec de frais lauriers ; mais tu n'as pu arriver jusqu'à elle, et peut-être Dieu dédaignait-il pour toi cette gloire profane, indigne de ses élus : tu es mort avec la gloire bien plus noble et bien plus haute, quoique moins éclatante, d'une vie sans tache et d'un nom aussi cher qu'il était pur.

Et, maintenant, qu'es-tu ? Un pauvre corps déjà flétri, une dépouille brisée que nous ne reconnaitrions peut-être pas si nous la voyions, sur un lit, que couvre ton linceul, à côté d'une bière entr'ouverte, et quelque pas plus loin, le fossyeur courbé dans l'ombre, qui attend les dernières instructions de la mort.

Et voilà tout ce qui reste d'une vie que tant de choses avaient faite précieuse et chère. Tu avais tous les dons de l'esprit et du cœur, devant toi une brillante carrière qu'avaient préparée de fortes études, et déjà même tu avais connu le succès à l'heure où tant d'autres se cherchent seulement un chemin. Tout te souriait ; l'espérance te tendait ses larges bras, et pour toi c'étaient ceux d'une mère ; elle ne voulait pas te tromper, toi qui avais été heureux avant d'avoir pu à peine désirer de l'être ; tu étais cher à l'ambition elle-même, cette marâtre qui étouffe sur son sein presque tous ses enfants, et elle t'avait comblé alors même que tu pouvais à peine bégayer son nom.

Tout-à-coup santé, avenir, succès, renommée s'est évaporé. Il n'y eut d'égal à cette fortune rapide que l'envahissement moins prompt de la mort. Un an t'avait suffi pour élever ton piédestal ; un an a suffi pour qu'il s'éroulât sous tes pieds. Mais, dans le calme anxieux qui entourait ta longue maladie, dans le détachement graduel de toutes les choses d'ici-bas, tu avais appris à mépriser la mort, à balancer les choses périssables avec ce qui est immortel, et tu t'étonnais du néant des agitations humaines.

Plus grand et plus utile exemple ne nous fut jamais donné, et nous qui te pleurons si amèrement, nous regardons encore avec une satisfaction jalouse ton entrée si victorieuse dans l'éternité que tu ne redoutais plus bien des jours avant ta mort. A l'aurore nouvelle tes yeux se sont ouverts avant même de se fermer à la pâle lumière de notre misérable vie, et, avant de quitter la terre, ton âme dégagée volait déjà libre dans les cieux. Oh ! apprends-nous les secrets de cet autre monde si redouté et qui n'est pourtant qu'une délivrance, une éclosion au bonheur que nous cherchons en vain parmi les ténèbres que tu as franchies ; fais rayonner dans nos cœurs les immortelles espérances de la tombe ; reste avec nous comme la lumière de notre âme, nous qui allons maintenant te dire adieu et qui nous éloignons pour toujours de ces pauvres restes qui sont tout ce que la mort a laissé d'une vie que nous avons si longtemps et si tendrement partagée.

Adieu, adieu, cher ami ; nous ne tarderons pas à te rejoindre. Notre jeunesse à nous est déjà aux trois quarts envolée ; ce qui en reste ne pourra longtemps retarder la mort et son œuvre sera facile. Heureux toutefois d'avoir trouvé dans la tienne un enseignement et une force qui raniment nos défaillances. Plus heureux encore si, comme toi, nous méritons de laisser après nous d'aussi inconsolables et d'aussi justes regrets ! — [Le Canadien du 14.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Extrait du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 19 Juillet 1873, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur le 19 août 1873.

Sur l'administration de la justice dans la province de Québec.

L'honorable solliciteur-général, dans un rapport, en date du dix-neuf juillet courant, (1873) expose, qu'aux termes de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, parmi les pouvoirs exclusifs des législatures provinciales se trouve l'administra-

tion de la justice dans la province, y compris la création, la nomination et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle." (Sect. 92, sous-sec. 14.)

Que d'après le même acte, la nomination des juges des Cours Supérieures de district et de comté, le droit de les démettre et celui de fixer leurs salaires, allocations et pensions appartient à Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada, et au parlement du Canada, suivant le cas, (Sect. 97, 98, 99, et 100.)

Qu'en conséquence des dispositions précitées, il est du devoir du gouvernement de cette province, de veiller à la bonne administration de la justice, telle qu'exercée par les différents tribunaux régulièrement constitués dans la province.

Qu'il est de son devoir de constater, en passant, que les six juges nouveaux, dont les sièges ont été créés, par l'acte de la dernière session de la législature de Québec, n'ont pas encore été nommés et qu'il serait opportun d'en presser respectueusement la nomination auprès du gouvernement du Canada, à qui ce choix est laissé par l'acte constitutionnel de 1867, après avoir fait émaner la proclamation du lieutenant-gouverneur à l'effet de mettre le statut en force.

Qu'à ceux qui disent que la multiplicité des tribunaux n'est pas en rapport avec le chiffre des poursuites civiles ou des offenses criminelles, la réponse est facile ; on n'achète jamais trop cher la paix dans les sociétés, et la protection des bons contre les entreprises des méchants, et d'ailleurs l'œil vigilant de la justice ouvert sur tant de points différents est une répression préventive beaucoup plus désirable que la répression violente par l'application de la loi. Plus d'un plaideur sans scrupule, plus d'un criminel ont été retenus dans leurs projets malfaisants par le bras de la justice toujours et partout levé sur eux.

Que cette multiplicité de tribunaux demande, néanmoins une grande prudence et un grand discernement dans le choix des personnes préposées par le gouvernement à l'interprétation et à l'application des lois.

Qu'il est heureux à ce sujet de pouvoir faire rapport, qu'à l'exception de quelques plaintes sans gravité, le choix que le gouvernement a fait des personnes chargées de remplir les devoirs de magistrats stipendiaires, dans les différents districts, a rencontré l'approbation générale.

Que les nominations des juges présidant les diverses Cours Supérieures de la province ayant été faites, soit par le Conseil Privé et la Puissance, soit par les divers gouvernements qui ont précédé la Confédération il (Hon. Sol. Gén.) a dû redoubler de soin dans l'appréciation des informations qu'il a prises lui-même ou qu'il a reçues, concernant l'administration de la justice dans ces cours.

Qu'en sa qualité d'officier en loi de la couronne pour cette province, il est de son devoir de veiller à la bonne administration de la justice dans la province, et faire rapport quand il y a lieu, au chef de l'exécutif, le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, du résultat de ses observations, et c'est dans ce but qu'il croit devoir ajouter les remarques suivantes :

Que depuis quelque temps l'opinion a commencé à s'émouvoir du contraste qui semblait exister entre les efforts des législatures pour rendre plus facile le fonctionnement des institutions de la justice et le malaise et la langueur qui envahissaient les sommités du corps judiciaire, la confiance commençait à s'ébranler et avec elle le respect dont la justice doit être entourée, si elle veut être efficace.

Qu'il a cru de son devoir de s'informer avec le plus grand soin sur cet état de choses, et il en est arrivé à la conclusion qu'il croit sincèrement et avec raison que deux honorables juges qui constituaient la cour du banc de la Reine sont devenus absolument incapables de remplir les devoirs de leur charge en justice pour eux-mêmes et pour la société dont ils doivent être les protecteurs.

Que l'honorable juge-en-chef, malgré l'intelligence brillante et sûre, les connaissances légales approfondies, le jugement prompt et droit, et l'indépendance de caractère, qui en ont fait si longtemps l'ornement de la magistrature, n'a pu résister aux ravages continus des années, de l'excès de travail, et de la maladie, et il est devenu incompetent à remplir plus longtemps la charge de juge-en-chef.

Qu'une infirmité capitale et malheureusement trop souvent, et trop vivement constatée par tout un public, aussi jaloux de ses droits que soucieux de ses intérêts, rend l'honorable M. le Juge Badgley totalement incapable d'occuper la position d'arbitre suprême, dans des causes où il peut arriver tous les jours, que la propriété ou la vie d'un citoyen dépend de la plaidoirie orale de l'avocat ; c'est du reste avec le plus vif plaisir qu'il constate qu'il n'y a qu'une voix dans le public pour dire les qualités supérieures dont est doué l'honorable juge.

L'honorable solliciteur-général ajoute, qu'il ne peut passer sous silence et s'empêcher de signaler dans ce rapport un fait public que personne n'ignore et qui constitue un malaise dont souffre la cour supérieure à Montréal, c'est l'état de santé de l'honorable M. le juge Mondelet. Après une carrière légale de cinquante années, dont près de trente passées sur le Banc, accablé par l'âge, brisé par un travail incessant et au-dessus des forces d'un tempérament naturellement frêle M. le juge Mondelet devrait chercher, dans une retraite honorable, le couronnement d'une si longue carrière judiciaire, et le repos de ses dernières années.

Qu'il est informé, comme il en a la connaissance par lui-même, que la maladie dont l'honorable juge est atteint, a pris dernièrement un caractère qui le rend tout à fait impropre à l'accomplissement de ses fonctions, comme juge de la cour supérieure. En présence de ces faits et des conséquences qu'ils doivent entraîner, si l'on n'en fait cesser la cause au plus tôt, en soumettant au Lieutenant-Gouverneur en conseil le présent rapport, l'honorable solliciteur-général recommande qu'une dépêche soit transmise sans délai à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui exposant les faits contenus dans le présent rapport et priant Son Excellence de vouloir bien prendre ces faits sous sa plus prochaine considération, eu égard aux besoins pressants et aux vives réclamations du public, afin d'adopter, telles mesures que Son Excellence jugera désirables dans les circonstances.

Le comité concourt dans le rapport ci-dessous, et le soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

On évite souvent des maladies sérieuses en employant à temps les Pilules de Colby.

Presque tous les commerçants gardent le Liquide de Jacobs.

LETTRE DE CHICAGO.

28 décembre 1873.

Encore un tour de roue qui s'achève, encore une année qui s'en va. Elle s'en va comme elle est venue, sans souci des rêves qu'elle a dissipés, ni des regrets qu'elle nous laisse. Mais la reconnaissance est un devoir pour les cœurs généreux ; saluons-la à son départ comme nous l'avons saluée à son arrivée, comme nous avons salué ses sœurs avant elle, car, nous aimons à le croire, elle a été joyeuse pour plusieurs, et plus ou moins bienfaitrice pour tous.

Et pourtant elle a été dure ! Son premier cadeau ne fut pas des plus agréables ; l'hiver fut long et sévère et nous fit sentir plus d'une fois toutes les rigueurs d'un hiver canadien, sans nous en procurer les agréments. L'été nous apporta une température suffocante et insalubre, à la faveur de laquelle le choléra eut l'audace de venir se présenter à nos portes. Mais nous étions sur nos gardes : à force de précautions nous réussîmes à lui fermer la porte au nez. Moins heureux que nous, nos frères du Sud ont vu leurs foyers ravagés par un monstre non moins hideux, la fièvre jaune, qui n'a quitté leurs demeures que lorsqu'il n'y avait plus de victimes à faire.

Avec l'automne est arrivée la panique : le grand événement de 1873, dont la secousse a ébranlé jusqu'à leur base nos institutions financières. Chicago, plus que toute autre ville de l'Union se souviendra longtemps de la panique de '73. Encore frémissante sous le coup du Grand Incendie, mais déjà relevant la tête avec un bien légitime orgueil en montrant au monde les milliers de palais qui ont surgi comme par enchantement de ses cendres brûlantes, fière de sa grandeur, forte de son audace, elle a senti tout à-coup ses flancs plier sous l'étreinte de ce nouvel ennemi. Elle a lutté vaillamment sans doute, mais la lutte était trop inégale, et les nombreuses maisons de commerce qui chancelaient et tombent presque journellement n'attestent que trop de l'immense convulsion qui a ébranlé le pays.

Et pourtant au milieu du bouleversement général, c'est encore Chicago, la ville souffrante de tant de blessures, qui a été la première à se relever et à faire face à l'orage. Il semble que rien ne puisse abattre l'énergie et l'audace de ses habitants.

Tous les grands centres de l'Est, New-York en particulier, se débattaient encore dans les trances de l'agonie, essayaient en vain de composer avec la situation par l'intermédiaire de leurs "Clearing Houses" que déjà la confiance avait reparu à Chicago ; les banques ouvraient leurs portes et payaient jusqu'à leur dernier sou ; la ville expédiait ses marchandises à la campagne comme à l'ordinaire ; la campagne venait au secours de la ville, et dans un élan mutuel digne du plus grand éloge, le flot de la panique avait reçu un frein.

Mais nous sommes pauvres ! Depuis le grand spéculateur qui opère sur les millions au journalier qui n'a que ses bras pour capital, tout le monde vous répondra : Nous sommes pauvres !

Et en attendant que nos administrateurs aient refait leur cours d'économie politique, nous en sommes réduits tous ensemble à pratiquer la plus rigoureuse économie domestique. Vingt mille bras demandent du travail et du pain !... La société de secours est à l'œuvre, mais ce ne sont pas toujours les plus nécessiteux qui sont secourus les premiers. Fort heureusement le temps se conduit bien à notre égard ; sauf quelques journées que l'on appelle froides ici, mais qui pourraient à peine faire rougir une jeune québécoise, la température a été très-douce, nous n'avons pas de neige ; et l'hiver jusqu'à présent n'est guère qu'un été indien.

La question la plus saillante du jour est la défalcation du trésorier de la cité, David A. Gage. Un tout petit demi-million seulement ! Mais M. Gage est un honnête homme, comme tout Chicago vous le dira. Il transmet tout simplement à la cité des propriétés acquises avec ce demi-million, devient plus que jamais un honnête homme, et l'affaire est réglée. Il faut avouer qu'ils sont un peu forts les Américains.

Pour nous Canadiens-Français la situation n'est pas des plus sombres, nos ouvriers sont généralement recherchés. Quand il y a du travail nous en avons ; quand il n'y en a pas nous trouvons dans notre caractère français des ressources contre le diable-bien que n'ont pas les races teutonne et saxonne. Nous savons rire au nez à la misère en attendant des temps meilleurs ; nous avons acclamé Noël aussi gaiement que nous acclamerons le jour de l'an, et nos vieillards sont aussi bruyants, nos chansons aussi joyeuses, nos histoires aussi vraiment canadiennes que vous pourriez les trouver en parcourant le Bas-Canada, depuis Pembroke jusqu'au Golfe.

FRED.

FRANÇOIS-VICTOR HUGO.

Le télégraphe atlantique nous a appris la mort de François-Victor Hugo. Voici en quels termes la République Française du 27 décembre parle de ce triste événement :

Nous avons à enregistrer une douloureuse nouvelle. M. François-Victor Hugo a succombé hier à la cruelle maladie dont il était atteint, et qui depuis plusieurs mois ne laissait plus d'espoir. Il nous est impossible de ne pas tourner tout de suite notre pensée, vers le grand poète si constamment, si impitoyablement frappé dans ses affections. Est-ce donc le décret de l'inflexible destinée que les plus grands soient les plus éprouvés, et que les cœurs qui savent se communiquer à l'humanité tout entière soient transpercés de toutes les souffrances intimes ?

Si dans son œuvre si vaste et si variée, il est un sujet qui ait placé M. Victor Hugo hors de pair parmi les poètes, un sentiment dont il ait reculé et agrandi l'expression, c'est l'amour de l'enfant, c'est la paternité. Il a comme installé l'enfant dans la poésie, et il a exprimé la passion paternelle avec une telle puissance, qu'on serait tenté de dire que, littéralement, il en a été l'inventeur. C'est la fibre qui vibrait le plus en lui, et c'est par elle qu'il subit le martyre. On se souvient de la vive émotion que produisit, en 1843, la fin tragique de sa fille, Mme Charles Vacquerie. Il lui restait deux fils qui ont toujours vécu et travaillé à ses côtés.

Après vingt ans d'exil, il est rentré joyeux dans Paris menacé. On eût dit, à le voir, que le sort lui avait fait réparation pleine et entière. Et, comme si ce n'eût pas été assez pour lui d'assister à la mutilation de la patrie au lendemain du retour, il a perdu presque coup sur coup ses deux fils.

Ce poète, ce père, le voilà seul au foyer vide. Il ne peut plus trouver de refuge que dans l'infatigable travail dont il a toujours donné l'éclatant exemple. Il n'est personne qui ne prit part à une aussi effroyable douleur, quel que fût le père écrasé sous ce faix.

François-Victor Hugo a dignement porté le glorieux nom